



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

PSCB 111/08

16 octobre 2008
Original : anglais

F

**Rapport du
Comité consultatif du secteur privé
sur la réunion du 24 septembre 2008**

1. Le Comité consultatif du secteur privé (CCSP) s'est réuni le 24 septembre 2008 sous la présidence de M. Christian Rasch-Topke (ANACAFÉ).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le CCSP a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document PSCB-109/08 Rev. 2.

Point 2 : Rapport sur la réunion du 21 mai 2008

3. Le CCSP a approuvé le rapport sur la réunion du 21 mai 2008 qui figure dans le document PSCB-108/08 Rev. 2.

Point 3 : Rapport du Président

4. Le Président a déclaré qu'un cédérom contenant tous les exposés faits devant le CCSP depuis deux ans était disponible. Ce cédérom a été distribué aux membres et des copies supplémentaires sont disponibles auprès du Secrétariat. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 4 : Statistiques

5. Le Président a lancé un débat sur la fourniture de données statistiques du secteur privé qui a fait l'objet d'exposés devant le CCSP en mai 2008. Il a souligné que ces données devaient venir en complément, et non en opposition, aux statistiques officielles. L'objectif est essentiellement d'obtenir des données supplémentaires sur la qualité et les domaines comme le café de spécialité. Le Directeur exécutif a déclaré que le Secrétariat déployait des efforts

pour améliorer la qualité des données statistiques mais qu'il fallait toutefois éviter d'avoir deux séries distinctes de données statistiques : l'objectif est d'obtenir des données complémentaires pour identifier les tendances futures. Il a mis en garde contre la création de séries de statistiques difficilement conciliables.

6. Un délégué a suggéré qu'il pourrait être utile de recenser les statistiques supplémentaires que le secteur privé pourrait fournir au Comité des statistiques ; les risques d'incompatibilité et de confusion seraient ainsi réduits. Le Directeur exécutif a relevé que le problème avait son origine dans la définition du café de spécialité qui n'est pas la même aux États-Unis en Europe et au Japon. Un autre délégué s'est associé cette observation : il a estimé que la définition du café de spécialité, comme celle du café biologique, était une pomme de discorde. Le délégué de l'Association nationale du café des États-Unis (NCA) a déclaré que les producteurs pouvaient très bien avoir une définition du café de spécialité différente de celle des consommateurs : aux États-Unis, les efforts ont visé à définir le café de spécialité selon la perspective du consommateur, mais il a reconnu que ces efforts n'avaient à ce jour débouché sur aucune conclusion.

7. Le délégué de l'Association américaine des cafés de spécialité (SCAA) a déclaré que la SCAA disposait de données fiables sur les importations de café biologique aux États-Unis et qu'elle faisait des recherches sur la question du café de spécialité, qu'elle se ferait un plaisir de partager avec le Secrétariat. Le délégué de l'Association européenne des cafés de spécialité (SCAE) a déclaré que les données figurant dans les certificats d'origine étaient importantes mais qu'une plus grande transparence était souhaitable ; le Comité ne devait pas se fixer outre mesure sur la définition du café de spécialité : il y aurait certainement un élément de double comptabilisation. Par exemple dans le cas du café décaféiné, la double comptabilisation pourrait être immédiatement identifiée au moyen de la double certification. L'objectif est d'augmenter la transparence des données en dépit d'une double comptabilisation : il a estimé que les résultats obtenus seraient utiles.

8. Le Directeur exécutif a noté que la segmentation de l'information pourrait être un bon point de départ. Cette question sera examinée plus avant par le Comité des statistiques dans la journée. Le Président a encouragé les membres à assister à la réunion du Comité des statistiques dans l'après-midi, où ils seraient les bienvenus.

9. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 5 : Le café et la santé

10. La Coordinatrice de programme a fait des exposés sur le programme *Positively Coffee* et sur Les professions de la santé – Programme d'éducation au café (HCP-CEP), dont le texte a été distribué aux membres à la réunion. Elle a rappelé aux membres du Comité les origines des programmes et a brossé le tableau de l'historique et des résultats atteints.

11. Le Président a rappelé aux membres que c'était la dernière fois que Mme Sylvia Robert-Sargeant ferait un exposé sur les programmes et qu'ils étaient invités à la réception donnée en l'honneur de son départ à 18h30 le jeudi 25 septembre à l'OIC. Le Président et le Directeur exécutif l'ont remercié pour sa contribution.

12. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 6 : Aspects liés à la sécurité alimentaire

13. M. Euan Paul a fait le point de la situation de l'ochratoxine A (OTA), de l'acrylamide et du furane. En ce qui concerne l'OTA, il a signalé que le Codex Alimentarius avait tenu sa dernière session en mars à laquelle il a approuvé une proposition de reprise des travaux sur un code de pratique sur la prévention et la réduction de la contamination du café par l'OTA. Un groupe de travail électronique prépare un projet de code qui sera envoyé au Codex avant la fin 2008. Le Codex rédige également un projet de code de pratique sur l'acrylamide. L'industrie européenne étudie le traitement du café vert aux enzymes : les résultats ne sont pas encore connus. En ce qui concerne le furane, M. Paul a déclaré que la situation était semblable à celle de l'acrylamide : l'industrie procède à des essais en Europe dont les résultats seront présentés aux autorités de l'Union européenne en 2008. Bien qu'il ne puisse préjuger de la question, il a estimé que la situation semblait moins critique qu'on l'avait estimé précédemment.

14. Le délégué de la NCA a déclaré que la Californie envisageait sérieusement de classer le café comme produit nuisible pour la reproduction et il a estimé que la question de la sécurité alimentaire en général prendrait de l'importance après les élections présidentielles. Un autre délégué a relevé que les autorités canadiennes cherchaient à fixer des limites sur certains produits alimentaires, particulièrement pour les jeunes consommateurs, mais que le café n'en faisait, à ce jour, pas partie. M. Paul a noté que la *Foods Standards Agency* avait décidé de procéder à deux essais ; l'avis actuel est que les femmes enceintes peuvent consommer 300 mg de caféine par jour en toute sécurité. Les résultats des essais seront bientôt disponibles.

15. Le délégué de l'Association japonaise du café (AJCA) a évoqué un problème que le Japon a rencontré avec des importations de café vert éthiopien en avril 2008, dû à des niveaux excessifs de pesticides. Le Japon n'a pas pu importer de volumes supplémentaires de café de cette même source. Il a noté que les autorités éthiopiennes avaient fait des efforts considérables pour découvrir la source de la contamination, sans résultat à ce jour. Le Directeur exécutif a reconnu qu'il s'agissait d'un problème grave et a déclaré qu'il s'était entretenu à ce sujet avec les autorités japonaises et éthiopiennes. On soupçonne que la contamination vient des sacs de jute qui ont été réutilisés pour transporter le café. L'utilisation des pesticides est interdite en Ethiopie.

16. Le Président a déclaré que des informations sur les derniers règlements de l'Union européenne sur les limites maximales de résidus de pesticides figuraient dans le portefeuille remis aux membres, avec les liens vers les sections pertinentes des sites web (voir le document ED-2046/08). Pour plus ample information, les membres sont invités à consulter le Secrétariat ou la Fédération européenne du café (FEC).

17. Le Comité a pris note de ces rapports.

**Point 7 : Mise en œuvre du programme
d'amélioration de la qualité du café (PAQ)**

18. Le Directeur exécutif a présenté le document EB-3953/08 qui fait le point de la situation du PAQ. Il a relevé que 28 pays représentant 68% des exportations mondiales de café appliquaient le programme. Il subsiste des problèmes au Viet Nam et en Côte d'Ivoire. Il a invité les membres à consulter les documents présentés à la 22^e Conférence de l'ASIC au Brésil : le recueil des exposés est disponible à la bibliothèque de l'OIC.

19. Le délégué de la SCAE s'est déclaré encouragé par les observations du Directeur exécutif, particulièrement par les efforts déployés par le Viet Nam en matière d'amélioration de la qualité. Cela étant, il a remarqué que la majorité des producteurs de Robusta ne s'étaient pas encore engagés dans le programme : il a estimé que le Comité devait les encourager à le faire et que, si des pays persistaient à ne pas appliquer le programme, le Comité devait en comprendre les raisons. Le Directeur exécutif a noté que plusieurs projets approuvés pendant les réunions de la semaine permettraient aux producteurs de Robusta de résoudre directement cette question et il s'est félicité des efforts de l'Association des cafés fins de l'Afrique orientale (EAFCA) à cet égard. Le délégué de l'EAFCA a reconnu que plusieurs programmes régionaux étaient en cours et que 10 pays coopéraient sur cette question. Il a également estimé que la priorité accordée à la qualité faisait l'unanimité. Le délégué de l'Association indonésienne des exportateurs de café (AEKI) a déclaré que la situation en Indonésie était suivie en permanence ; la plupart de la production est assurée par des petits caféiculteurs qui sont une des grandes composantes politiques du pays. Il a noté que le café indonésien posait rarement des problèmes lors des classifications de la LIFFE et que la plupart du café était exporté directement vers des torréfacteurs.

20. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 8 : Accord international de 2007 sur le Café

21. Le Directeur exécutif a fait le point des signatures et des ratifications de l'Accord de 2007 : il a noté que les Membres importateurs remplissent maintenant les conditions d'entrée en vigueur de l'Accord contrairement aux Membres exportateurs. Plusieurs Membres ont proposé de proroger le délai fixé pour signer l'Accord et cette question est à l'étude. L'objectif est de faciliter l'entrée en vigueur de l'Accord le plus rapidement possible. Le Conseil continue d'étudier la question des mandats des organes de l'OIC.

22. Le délégué de la NCA a évoqué la Règle 35 du Règlement de l'Organisation concernant le président et le vice-président du CCSP : il a rappelé au Comité que ce dernier avait estimé qu'il devait décider des désignations, le Conseil les confirmant. Il a demandé que ce point soit inclus dans les discussions sur le mandat.

23. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 9 : Réseau international sur le génome du café (ICGN)

24. Aucun fait nouveau n'est à signaler.

Point 10 : Conférence mondiale du Café

25. Le Président a déclaré qu'un exposé sur la Conférence avait été fait au Conseil ; la Conférence se tiendra au Guatemala du 26 au 28 février 2010 et sera suivie des réunions du Conseil du 1 au 4 mars 2010.

26. Le Directeur exécutif a appelé les membres du CCSP et les associations du café du secteur privé à identifier les questions qui intéressent la communauté du café. Un groupe spécial sera créé pour établir l'ordre du jour et suggérer des sujets et des orateurs. Il s'agit d'une question complexe qui doit être planifiée le plus longtemps possible à l'avance.

27. Le Président a souligné que l'objectif était de réunir la communauté du café pour passer en revue l'évolution de la situation au cours des cinq années qui se seront écoulées depuis la Conférence mondiale du Café qui s'est tenue au Brésil et envisager l'évolution future possible. L'organisation a été lancée afin d'assurer la réussite de la Conférence. Il a invité tous les membres et les associations du café à y assister.

Point 11 : Indications géographiques

28. Le Président a lancé le débat sur la question des indications géographiques concernant le café et sur le rapport du séminaire qui s'est tenu en mai 2008 (document ICC-100-11). Le délégué de l'AEKI a déclaré que le séminaire avait fait une forte impression sur sa délégation qui l'avait trouvé très enrichissant. Il a estimé que cette question devrait figurer en permanence à l'ordre du jour du Comité : il a noté qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour du Conseil et qu'il était donc important que le CCSP la suive. Selon lui, le séminaire a soulevé plusieurs questions importantes. L'Indonésie produit un volume important de café de qualité, près de 1 million de sacs d'Arabica, et elle utilise plusieurs noms régionaux. Il a déclaré qu'il avait acheté un paquet de café biologique dans un supermarché populaire du Royaume-Uni dont l'étiquette précisait qu'il s'agissait de café issu du commerce équitable et originaire de Sumatra. Le paquet précise l'origine du café et il se demande comment celle-ci peut être vérifiée : il a demandé l'avis des pays consommateurs sur cette question.

29. Le délégué de la SCAE a informé les membres que la traçabilité devrait pouvoir se faire jusqu'au producteur de café ; les moyens existent de faciliter cette traçabilité. Cela étant, il a reconnu qu'il n'était pas inhabituel de parer certains cafés d'attributs qu'ils ne possèdent pas. Il a estimé que le problème se situe à un niveau plus général. Le délégué de la NCA a noté que, en droit international, il est illégal de tromper le public. Il a estimé que le seul moyen de protéger la propriété intellectuelle était de lancer une action en justice chaque fois que des infractions sont constatées. Cela étant, il s'agit d'une méthode très coûteuse. Il a cité l'exemple de la Colombie qui a une politique particulièrement efficace.

30. Le délégué de la FEC a noté qu'il existait des empreintes génétiques qu'il était possible de suivre : il s'agit de la méthode adoptée dans la plupart des pays européens. Le Directeur exécutif a estimé qu'il s'agissait d'un problème très important : lorsqu'une origine est identifiée, comment le producteur peut-il assurer que le consommateur entend la vérité ? Il a reconnu que la Colombie avait mis en place un programme efficace mais qui s'avère coûteux. Le délégué de la FEC a noté que la législation différait d'un pays consommateur à l'autre mais également que la responsabilité était partagée entre les deux parties de la transaction commerciale.

31. Le délégué de la NCA a estimé que plusieurs questions se posent lorsqu'on aborde le domaine de la propriété intellectuelle : incidences de politique générale, questions pragmatiques; structures juridiques ; et considérations commerciales à savoir une action est-elle justifiée du point de vue commercial ? Le Président a reconnu que, pour les petits producteurs, le plus gros problème était celui des ressources financières.

32. Le délégué de l'AEKI a fait observer qu'à sa connaissance aucun problème ne se posait en Indonésie à cet égard. Il souhaite s'assurer que la question est traitée de la bonne façon : aucun de ses membres ne pourrait ester en justice en raison de la faiblesse de leurs volumes de production. Il espère que le dialogue se poursuivra. Le Président a confirmé que ce sujet restera inscrit à l'ordre du jour du Comité.

33. Le Comité a pris note de ces rapports.

Point 12 : Recommandations au Conseil

34. Le Président a confirmé que, dans son rapport au Conseil, il soulèverait la question de la Règle 35 du Règlement de l'Organisation évoquée au paragraphe 22 ci-dessus.

Point 13 : Membres et bureau du CCSP

35. Le Président a demandé aux membres du Comité de confirmer les coordonnées de leurs représentants et suppléants pour 2008/09 et de remettre au Secrétaire, à la réunion, le formulaire figurant dans le portefeuille qui leur a été remis (joint en annexe au présent

document) ou de le renvoyer ultérieurement par courriel à info@ico.org. Il a également invité le Comité à noter que le Conseil examinera la nomination de la *Coffee Association of Canada* à sa session de cette semaine et qu'un autre siège de membre importateur serait laissé vacant pour le moment.

36. Le Président a déclaré que Mme Florence Rossillion, Vice-présidente du CCSP, avait demandé qu'on excuse son absence due à d'autres engagements. Elle a indiqué qu'elle acceptait de devenir présidente du CCSP pour 2008/09. Il a également invité les producteurs à désigner un Vice-président : le délégué de la NCA a proposé M. Rodolfo Trampe de l'Association mexicaine de la chaîne de production du café (AMECAFÉ). Ces deux propositions ont été approuvées à l'unanimité par le Comité.

37. Le Directeur exécutif a remercié M. Rasch-Topke pour son action de président du CCSP au cours des deux dernières années, dont le rôle a été considérablement renforcé.

Point 14 : Questions diverses

Règles d'arbitrage de la British Coffee Association

38. Le délégué de la FEC a appelé l'attention sur une modification des règles d'arbitrage qui concerne un changement de nom mais aucun changement de procédure (document PSCB-110/08).

Réseau OIC CoffeeClub

39. M. Carlos Brando (P&A Marketing) a fait le point de la situation du réseau OIC *CoffeeClub*. Le texte de son exposé a été distribué à la réunion et est affiché dans la section Exposés techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation0708.htm>).

40. Le délégué de l'AEKI a déclaré que son association avait créé une nouvelle section concernant la torréfaction car l'industrie nationale se développe rapidement et traite maintenant plus de 2 millions de sacs.

41. Le délégué de l'EAFCA a rappelé au Comité que sa 6^e réunion annuelle se tiendrait au Rwanda du 12 au 14 février 2009. Il y a invité tous les membres du CCSP.

42. Le Comité a pris note de ces rapports.

Point 15 : Prochaine réunion

43. Le CCSP a noté que la date de sa prochaine réunion serait confirmée par le Secrétariat en temps opportun.

ANNEXE

Le Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD
Télécopie : +44 (0) 20 7612 0630
Courriel : info@ico.org

POINTS DE CONTACT CCSP POUR 2007/08 ET 2008/09

Les représentants et les suppléants siégeant au CCSP sont invités à renvoyer au Secrétariat le formulaire ci-dessous dûment complété de façon que l'OIC puisse mettre à jour ses registres et veiller à ce que tous les représentants et suppléants siégeant au CCSP reçoivent les documents et autres informations pertinentes. Le formulaire peut être remis au Secrétariat ou envoyé par télécopie ou courriel à l'OIC.

Veillez écrire en lettres majuscules

ASSOCIATION DU CCSP

Contact : *Rayer la mention inutile:*
• **Représentant**
• **Suppléant**

Nom :

Poste :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Site web :

ASSOCIATION DU CCSP

Contact : *Rayer la mention inutile :*
• **Représentant**
• **Suppléant**

Nom :

Poste :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Site web :